

Synthèse 7 du groupe de travail "De la formation initiale à la reconversion" Lundi 29 janvier 2008 – Janvier dans les Etoiles – La Seyne/Mer

Ordre du jour

1. Échange avec Jean Vinet.
2. Suite des discussions / Construction et proposition pour des préconisations.
3. Adoption de la synthèse de la rencontre du 29 octobre 2007 à Auch.

1. Introduction par Jean Vinet

Jean Vinet rappelle que la mission, que lui a commandité la DMDTS, a pour objet d'analyser la filière de formation professionnelle des arts du cirque en France. Elle est terminée depuis décembre et le rapport est en cours de finalisation. Il précise avoir rencontré la plupart des présents à la réunion et a bien enregistré les remarques des uns et des autres. Le rapport ne sera pas rendu public pour garder une certaine liberté de ton et donner à la DMDTS la latitude nécessaire pour décider et agir. Ce rapport s'appuie également sur le rapport Goudard. Jean Vinet souhaite entendre ce que les membres de la présente commission ont à lui faire part.

Les membres présents approuvent, en disant que la commission a effectivement des idées pour améliorer la filière globale, en dehors des avis des établissements en particulier. La principale préoccupation porte sur la certification et sur l'articulation avec le dispositif européen (LMD = licence / master / doctorat).

On constate que le système implose de lui-même ; le cirque a beaucoup bougé et les enjeux de la formation aujourd'hui ne sont plus ceux d'il y a dix ans : il faut sortir des enjeux franco-français. L'évolution est par conséquent nécessaire, si on veut préserver l'excellence française de formation. Impression aussi que la DMDTS se refuse à appréhender d'autres filières de formation, sous prétexte certainement qu'il faudrait les financer.

Pourquoi Jean Vinet n'a-t-il pas sollicité l'avis du Syndicat du Cirque de Création ? Il n'y a tout simplement pas pensé. Mais il estime qu'il n'est pas trop tard pour le faire, aussi, si le SCC souhaite l'inviter, il répondra favorablement à l'invitation. Il a entendu des artistes et des écoles (enseignants et élèves).

La commission pense que ce qui est important, dans ce qui incombe purement au MCC, c'est qu'il y ait dialogue entre les acteurs concernés par l'enseignement et la formation. Cette nécessaire concertation a fait défaut ces dernières années. Ce qui a semé la confusion dans la tête des étudiants, y compris avec la dimension européenne de la formation, c'est l'appréhension d'un territoire maintenant très large. A la différence du théâtre, où le jeune peut se tourner vers son conservatoire régional, dans le cirque, le jeune va postuler à Chalons comme à Bruxelles. Cela mérite donc d'être repensé. On voit également des choix très affirmés chez les élèves, qui se tournent vers Montréal, Stockholm..., et ont une vision très précise de ce qui se passe dans ces écoles. On doit donc prendre des mesures non pas pour aujourd'hui, mais pour dans dix ans. L'avantage que l'on a doit être conservé dans une école phare, comme le CNAC.

2. Échanges avec Jean Vinet

La question de l'enseignement et de la formation mérite d'être débattue avec l'ensemble des acteurs concernés par la filière. La question de savoir qui délivrera le DNSP est déterminante dans le paysage actuel et pour l'avenir. Si l'on pouvait présupposer que Jean

Vinet ne puisse nous dire davantage sur son rapport, en lieu et place du Ministère de la Culture, il n'est pas moins temps que l'État nous annonce des choix clairs et qu'il ne nous dise pas qu'à Rosny, on a mis en place un DNA sans son aval. Il est indispensable de reprendre le sujet de la construction de la filière, dans son rapport à la profession. Lors du séminaire sur l'insertion professionnelle, organisé dernièrement par le CNAC, la profession n'a émis aucune proposition. Il serait donc bienvenu que le SCC se positionne sur les profils d'artistes souhaités à l'avenir. Une des observations avancées par Jean Vinet, à ce séminaire, pointe le fait que le secteur n'est pas incluant : cette dernière décennie, on remarque l'apparition de nouveaux artistes, par l'auto emploi. On peut donc dire que l'on passe de la permanence à l'intermittence. Au sein de la FEDEC, on s'interroge sur les formations artistiques universitaires (exemple de questions soulevées : forme t-on des artistes ou des savants ?). La question du nouveau cirque demeure une question franco-française (avec des compagnies qui tournent en rond sur l'hexagone). Dans les autres pays, on forme les artistes au numéro et non au collectif. En France, l'histoire du collectif n'a pas essaimé ; or, si on veut effectivement maintenir le collectif, on se confronte à l'économique. Ce qui va changer très prochainement, c'est le DNSP, notre lien avec l'université, qui désormais délivrera des licences et des masters. Il faut reprendre cette question du point de vue de la profession : à quelles conditions peut-on accueillir des artistes dans les compagnies ?

On peut penser que l'éclatement des compagnies, ces dernières années, a plutôt été profitable à l'insertion des jeunes, même si cela est loin d'être majoritaire. Les passerelles semblent plus possibles qu'avant, et cela, certainement en raison de la précarisation. On peut s'inquiéter d'assister à la multiplication des spectacles courts ou des solos. Le Ministère de la Culture a fortement mis son accompagnement sur la formation, mais a pêché sur le soutien aux équipes, susceptibles d'accueillir ces jeunes. Finalement, que la notion de compagnie soit détachée de la notion de spectacle, cela peut être positif, à condition que cela ne procède pas de raisons économiques. La vie d'un artiste de cirque est déjà compliquée et, compte tenu de ces nouvelles façons de construire son projet professionnel, les carrières deviennent de plus en plus difficiles. Il semblerait que nous assistions à la fin d'un cycle : il y a aujourd'hui un tissu d'artistes et d'écoles, qui n'existait pas il y a trente ans.

Il n'y a jamais eu autant de cirque diffusé, y compris dans les scènes nationales, très demandeuses de créations circassiennes. Sur la question de la position du Ministère de la Culture face à la filière, ce qui a changé, c'est que le MCC a décidé du renouvellement du cirque : la création du CNAC a fait plus qu'accompagner le secteur, elle l'a régénéré. Aujourd'hui, le Ministère de la Culture n'est plus seul à impulser, car les collectivités territoriales et l'Europe ont changé la donne. Il ne peut plus non plus déterminer à lui seul les diplômes, car le Ministère de l'Enseignement supérieur est à présent impliqué. De même, quand l'APIAC a créé son diplôme de clown, le MCC n'y a pas été associé. On a effectivement toujours besoin de la parole de l'Etat, qui doit être complétée par d'autres.

La réalité de l'emploi détermine en principe la logique de formation, or on se trouve dans l'illisibilité de ce qui se passe entre la sortie d'école et la vie professionnelle. Entre la 1^{ère} et la 17^{ème} promotion du CNAC, 62 % des élèves sortis ont créé une compagnie, 39% travaillent pour plusieurs compagnies et 9% se déclarent individuels et se produisent dans des cabarets ou autres. Il y a également une espèce de reprise de main des programmeurs sur les artistes, programmeurs qui ne veulent plus s'embêter avec l'espace public ou alors s'ils programment des compagnies avec chapiteau, ils demandent du spectacle populaire (esthétique de la pauvreté, du bricolage, ambiance tzigane...).

On ne peut effectivement penser la filière de formation sous le prisme des employeurs. Il faut donner aux jeunes les clés pour bien sûr s'insérer, mais aussi pour inventer.

« Connaissions la réalité d'employabilité pour mieux penser la formation », sinon, à ce rythme-là, on continuera à assister à l'augmentation exponentielle des compagnies, qui ne survivront plus.

Les jeunes sont étonnants par leur capacité à inventer des réseaux de diffusion. Mais ces réseaux de diffusion sont des réseaux pauvres.

Par rapport à la soi disant disparition des grosses formes : même si le marché se développait, il ne pourrait absorber plus d'une ou deux grosses formes. Si cette grosse forme dépend du marché, à la création suivante, la compagnie peut être en danger, car c'est le marché qui décidera, si oui ou non elle l'absorbe encore. Et si on veut que des grosses formes existent, il faut travailler la transmission, comment on forme le jeune à la conception économique qu'il devra mettre en place.

Fin des échanges avec Jean Vinet

3. Suite des discussions / Construction et proposition pour des préconisations.

Actuellement, il y a une augmentation du nombre de spectacles, qui vivent. On n'aborde pas assez aujourd'hui la question de la vie des spectacles, créés au fin fond de telle ou telle région et soutenus par tel ou tel petit lieu. Ces compagnies n'arriveront probablement pas à percer dans des réseaux plus reconnus de diffusion du cirque.

Le formatage met la pression sur les artistes. Les Jeunes Talents Cirque sont des jeunes qui cherchent à plaire et on s'aperçoit que plus ils travaillent en ce sens et plus ils appauvrissent leur personnalité artistique. A l'inverse, c'est vrai que d'autres jeunes, plus libres, sont peut-être également plus invisibles.

On remarque effectivement que les jeunes ont une certaine pression, plus économique qu'idéologique. Ils sont perméables à la question de survie du groupe.

Quand un artiste de cirque démarre sa carrière, il faut qu'il sache, qu'après tant d'années d'exercice et de cotisation, il aura des droits à la reconversion. Cela libère l'acte artistique.

De la réalité de l'insertion professionnelle doit découler le contenu effectif du diplôme. Que doit savoir faire un jeune sortant de l'école ? Au concours, on doit mesurer la prise de risque pour arriver au diplôme. Posons nous la question de la sortie pour poser l'entrée.

L'école s'est construite sur un lien fort avec les professionnels. Dans les chiffres il faudrait sortir les premières promotions, qui ont fait de tournées à l'international. A la fin des études, toute la profession était présente (y compris les Bouglione). A l'époque, on avait dans l'idée d'avoir trois sections : artistique, administrative et enseignante, sous forme optionnelle.

En 88-89, on a travaillé au diplôme avec les deux ministères. Dix ans plus tard, assistant à un jury, il y a eu une forte discussion, où il a été dit que le diplôme n'était plus adapté. Les représentants de l'Etat ont agréé et il y a eu un travail de deux ans à la réécriture du diplôme. La profession a travaillé avec l'Education Nationale et la commission au bout d'un moment ne s'est plus réunie.

Il y a des réseaux parallèles et donc, même la compagnie, peut évoluer dans d'autres cercles de diffusion, inconnus des institutions. Ce que l'on appelle le 3^{ème} cercle de diffusion... Ce réseau est minime, précaire et c'est vers cela que se tournent de plus en plus de personnes, autodidactes, autoproclamées... Il y a une responsabilité des écoles et de la profession à avoir, face à cela.

Ceci dit, il faut penser aussi les pratiques amateurs.

Si les praticiens amateurs n'ont pas ce réseau, ils peuvent être tentés de devenir professionnels et de s'embarquer vers la galère...

C'est de notre responsabilité d'éviter les bifurcations inconsidérées de parcours et de réfléchir à l'insertion : on fait son rêve de liberté de cela, son rêve de jeunesse de cela...

Il y aurait aussi un travail à faire au niveau de la terminologie : "interprète", "projet artistique"...

En matière de relation avec la profession, les étudiants du CNAC vont faire un stage en entreprise à la fin de leur 1^{ère} année (dans une compagnie, un pôle cirque...). La durée n'est pas encore définie. Il s'agira d'un stage d'immersion pour que les élèves se rendent compte de la réalité professionnelle. On va donc prendre contact avec un certain nombre d'entreprises, dans une logique de co-responsabilisation. L'évaluation sera faite par l'école et par l'entreprise. Le deuxième objectif que l'on s'est fixé, c'est de remettre le spectacle de fin d'année à sa place (et le restituer dans un contexte socio-économique). Ce spectacle retrouve sa place entre septembre et décembre, La Villette en janvier, mais il s'agira bien d'un spectacle d'école qui ne sera visible que sur un certain nombre de représentations. Le diplôme est une des composantes pédagogiques. Tout le cursus devra être suffisamment en relation avec les structures partenaires pour qu'ils aient des solutions de repli : interprète ou auteur ou artiste résident au CNAC (pour mûrir un travail). On désire aller vers une fertilité croisée : l'immersion dans la profession nourrissant la formation et inversement.

Il faut privilégier l'immersion dans une compagnie, car l'immersion dans le festival n'apporte pas grand chose à l'élève.

L'idée du CNAC est d'ouvrir le champ des partenaires et de voir comment cela se passe. Il faut donc définir clairement ce qu'est l'immersion.

Aujourd'hui le groupe se réunit de façon un peu particulière, sur un festival, donc les discussions dépassent un peu le cadre du sujet strict de la formation.

La profession a besoin d'instances de dialogue comme l'Apemsac.

Maintenant qu'elle prend en main sa réflexion, la profession doit intervenir dans la régulation du dispositif de formation.

La question qui se pose à notre groupe par rapport à un fonds de soutien est comment un fonds de soutien pourrait-il intervenir dans le domaine de la formation ? Au CNV, existe-t-il des soutiens à la formation, si oui, lesquels et sur quelles modalités ?

Pourquoi ne pas échanger de la formation et de la reconversion avec l'Afdas ?

La commission décide d'adresser un courrier au ministère de la culture et signé du président de l'APEMSAC, Marc Fouilland, sur le mode :

« L'APEMSAC s'est réjoui de voir le ministère de la culture se préoccuper de la filière de formation des arts du cirque et nous sommes donc en attente des conclusions que vous tirerez de ce rapport.

Nous vous rappelons que notre instance peut être un interlocuteur de dialogue, représentant l'ensemble de la profession, sur ce sujet avec vous. »